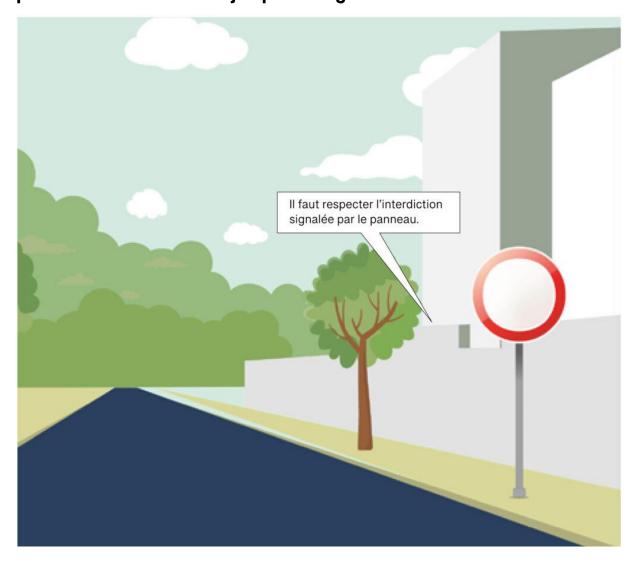
Chapitre 4

Règle générale

L'interdiction commence à hauteur du panneau et s'étend jusqu'à la prochaine intersection ou jusqu'à un signal mettant fin à l'interdiction.





Circulation interdite



Sens interdit



Accès interdit aux piétons



Accès interdit aux cyclomoteurs



Accès interdit aux motocycles



Accès interdit aux véhicules agricoles à moteur



Accès interdit aux charrettes à bras



Accès interdit aux véhicules de transports de marchandises



Accès interdit aux véhicules à traction animale



Accès interdit aux véhicule à moteur à l'exception des motocycles et cyclomoteur



Accès interdit aux véhicules à moteur à l'exception des cyclomoteurs



Accès interdit aux véhicules transportant des produits explosifs et inflammables



Accès interdit aux véhicules transportant des produits polluant les eaux



Interdiction de tourner à gauche



Limitation de vitesse



Interdiction de faire demi-tour



Interdiction de dépasser



Interdiction de dépasser pour lesvéhicules de transports de marchandises



Limitation de hauteur



Limitation de largeur



Limitation de longueur



Intervalle minimal



Limitation de poids par essieu



Limitation de tonnage



Signaux sonores interdits



Cédez le passage à la circulation venant en sens inverse



Arrêt et Stationnement interdit



Stationnement interdit



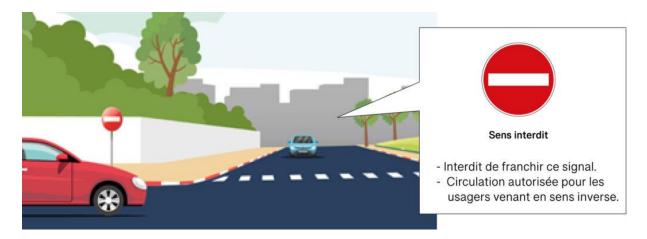
Arrêt au barrage de police



Arrêt au barrage de péage

Les interdictions relatives à l'accès

- A certaines rues

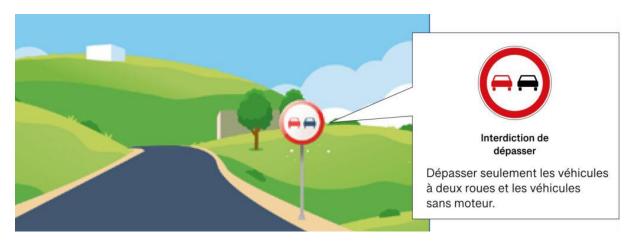


- A certaines catégories d'usagers

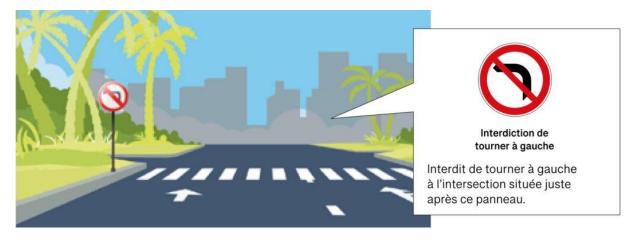


Les interdictions relatives à certaines manoeuvres

- Au dépassement

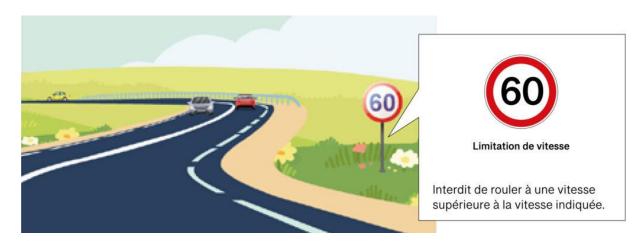


- Au changement de direction

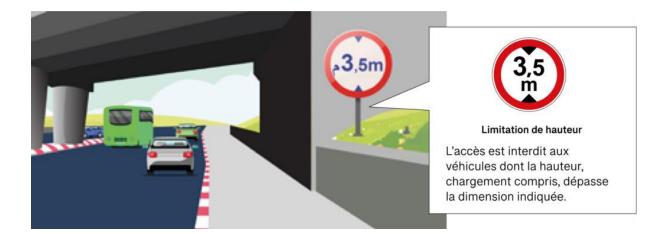




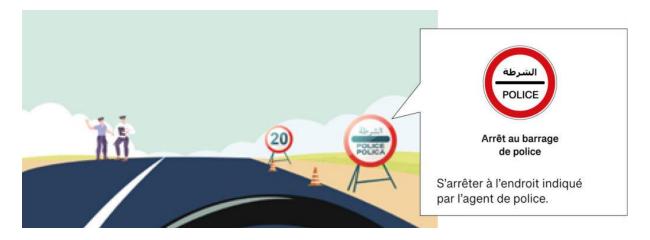
- Limitation de vitesse



Application de certaines règles



Ordre de s'arrêter



Interdictions diverses





Fin d'interdiction



Signalisation Verticale /Interdiction